



COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
19 décembre 2017

Compte-rendu CFDT-Météo

Action Publique 2022	p 1
Budget de Météo-France	p 2
Le Guide Technique relatif au travail à distance a été voté	p 2
Les axes 2018 de la formation permanente	p 2
Le compte personnel d'activité (CPA) se met en place	p 3
Au sujet du service DRH	p 3
Une direction de la Recherche est créée	p 3
Les filiales	p 3
Questions diverses	p 4
- Publicité	
- Plan de requalification	
- Grève des services Adm et logistique en DIRAG	

Action Publique 2022

Dans le prolongement de la présentation de la veille, nous demandons que désormais, le président-directeur général parle de "transformation" de Météo-France.

Il s'agit d'être clair, les agents n'auront pas affaire à un "gros coup de rabot" sur les effectifs : ils auront affaire à une recomposition complète.

Le p-dg confirme et prend en compte cette proposition. Il explique d'ailleurs que Météo-France va *changer radicalement, et tous azimuts*. Il décrit les « défis qui attendent l'Etablissement » avec :

- *l'automatisation croissante de la chaîne de production*, et donc la diminution des effectifs de prévisionnistes, diminution amplifiée par le changement des rythmes de travail, l'armement adaptatif selon les horaires et les saisons
- *la mise en place de CSP (Centres de Services Partagés)* pour ce qui concerne les activités de gestion des missions, d'achats public, de finance, de logistique et la gestion des ressources humaines
- *le recours à l'externalisation d'activités* pour certaines maintenances des systèmes d'observation et pour les développements informatiques.

D'autres syndicats remettent en question la place du commerce. Le p-dg répond qu'il y aura là aussi des évolutions : *le commerce n'aura pas la même ampleur, ce sera la fin de la politique de volume, il n'aura pas le même contenu (Météo-France se focalisera sur des prestations d'études et de conseil), on va changer de posture et cela impactera le travail des prévisionnistes conseil*.

Par ailleurs, des actions d'accompagnement des réorganisations sont prévues mais, hormis le bilan sur les conséquences des réorganisations précédentes (bilan en cours mené par la société Dynaction, suivi par CGT, FO et CFDT-Météo), rien de concret à ce jour. C'est sans doute dommage car il est vraiment nécessaire d'avancer sur ce sujet.

La DG précise qu'afin de tenir compte des difficultés des centres amenés à disparaître, où elle ne remplace pas les agents qui partent, elle « double les points » des agents qui sont candidats en CAP pour une mutation.

En terme de départ anticipée, la direction s'en remet à la réglementation (NDLR CFDT-Météo : il s'agit de décrets de 2008 instaurés sous le gouvernement de N. Sarkozy mettant en place des primes de restructuration et de départ volontaire pour démission, autant dire que cela ne vaut pas tripette).

Un aparté est fait sur le « service actif » qui permettrait aux collègues ayant passé des années à faire des nuits de partir plus tôt à la retraite : DRH/D estime que « *le dossier est fermé à la Fonction Publique* ».

Une nouvelle présentation des réflexions de la direction sur Action Publique 2022 sera proposée le 16 janvier aux organisations syndicales puis le 9 février vers tous les agents.

De l'exécution du budget 2017 et du budget initial 2018 de Météo-France

Sur l'enveloppe des dépenses de personnel, il restera environ 1 million d'euros (sur 254). Le début d'année a été compliqué avec des craintes de ne pas disposer de suffisamment de crédits, puis il y a eu un retournement de situation lié à un nombre de départs en retraite plus élevé que prévu. Des recrutements ont ainsi pu et dû avoir lieu, en fin d'année.

A l'occasion du vote du budget 2018 au Conseil d'Administration, nous avons noté un abondement de cette enveloppe de 600 k€ pour des « mesures sociales » ([ici en lien notre position sur les mesures salariales possibles](#), en mars 2015).

Le p-dg nous informe que **l'enveloppe indemnitaire pour les TSM et ITM** (l'ITS bientôt RIFSEEP sur les fiches de paye) **sera augmentée de 1% à compter du 1^{er} juillet 2017 (rétroactivité)**. Ce qui revient à un partage de 350 000 € sur ces deux années pour 2 000 personnes environ. Attention, cette somme couvre deux années de « mesures sociales » sur l'ITS.

Au-delà de cette année 2018, le p-dg estime que la trajectoire des finances, si elle est fléchée à la baisse, est tout de même plus lisible que précédemment. La CFDT-Météo demande alors qu'il y ait aussi de la lisibilité sur les mesures sociales pour les prochaines années, à l'instar de ce que font d'autres organismes, comme la DGAC avec son protocole social défini sur trois années.

Le Guide Technique relatif au travail à distance a été voté (votes unanimes favorable)

Le « travail à distance » consiste à travailler dans un local mis à disposition par Météo-France, en dehors des locaux du service d'affectation. Il répond à une nécessité d'organisation du service, pour répondre aux évolutions de l'Etablissement. Bref, il est lié aux restructurations.

L'agent doit se rendre dans son service d'affectation au minimum une fois par mois pour y effectuer des tâches fixées par son chef de service. Le placement en situation de travail à distance est décidé par l'administration. Pendant la première année de travail à distance, un bilan trimestriel est fait entre l'agent et son supérieur hiérarchique, puis c'est un bilan annuel en entretien professionnel.

Les axes 2018 de la formation permanente ont aussi fait l'objet d'un avis

La formation pour le passage de l'examen IT-Pro est discutée. Il existe une hétérogénéité entre les services, entre les DIRs. Un cadrage est prévu par ENM-FP : le but est justement d'éviter les disparités. Tous les TSM doivent avoir accès à une préparation correcte.

Le document des axes prioritaires de formation pourra être revu pour prendre en compte les orientations issues de la démarche AP2022 concernant les transformations de Météo-France. Un des premiers axes mis en avant est de se préparer aux évolutions de structure et de méthodes, et d'accompagner le changement :

- dans les domaines du management et de la conduite des projets
- dans l'accompagnement des agents
- pour satisfaire nos clients externes et disposer d'infrastructures performantes.

Il s'agit aussi d'accompagner le déploiement des nouveaux outils dans les domaines des opérations et des services météorologiques (hors aéronautique), de l'observation (réseau et maintenance) et des services climatiques.

La CFDT-Météo a donné un avis favorable à ces axes de formation.

Sur 10 votes : 8 favorables, 2 abstentions.

Le compte personnel d'activité (CPA) se met en place

En remplacement du DIF, le CPA contient :

- le compte personnel de formation (CPF), pour les droits à formation acquis du fait de l'activité professionnelle ;
- le compte d'engagement citoyen (CEC) permet d'acquérir des droits à formation supplémentaires pour l'exercice d'activités citoyennes.

Un [guide édité par la fonction publique est en ligne](#).

Les droits acquis sont conservés tout au long de la carrière de l'agent, indépendamment des changements de situation professionnelle (employeur ou statut). Le CPF concerne l'ensemble des agents publics, titulaires et agents contractuels (CDD, CDI).

Au sujet du service DRH

La direction des ressources humaines (DRH) sera rattachée au secrétaire général (SG) au 01/01/2018. SG/D reconnaît que cela n'apporte pas pour autant de nouvelles ressources à ce service. Les organisations syndicales sont unanimes pour réclamer le recrutement d'un(e) DRH/DA et ne pas rester dans la situation actuelle où le DRH/D est isolé.

Le p-dg rendra sa décision en janvier. Le CTEP en sera informé.

Par ailleurs, la CFDT-Météo souligne qu'elle sera attentive à ce que le document d'organisation dont les syndicats comme direction générale soulignent qu'il n'est « pas prêt », corresponde bien à ce que l'on attend d'un tel document : définir précisément et sans ambiguïté qui fait quoi au sein du service. Ce document doit être à nouveau présenté au CHSCT Saint-Mandé et au CTSS DG.

SG/D et DRH/D précisent qu'ils travaillent dessus, mais qu'il est souhaitable, avant de le finaliser, de recueillir les préconisations de « JLO », société qui mène l'enquête sur les difficultés actuelles du service. SG/D ajoute qu'il écoute actuellement les agents, avec l'objectif de pouvoir définir des priorités d'action pour 2018.

Une direction de la Recherche est créée

La confusion se faisait de plus en plus entre le CNRM, « simple » laboratoire de recherche et la fonction de pilotage de la recherche au nom de Météo-France.

Créer une Direction de la Recherche permet de souligner le pilotage de la politique scientifique de l'Établissement. Celle-ci gèrera l'ensemble des UMR et UMS pour lesquelles Météo-France est tutelle (UMR 3589 CNRM, l'UMR 8105 LACy et l'UMS 2859 SAFIRE notamment) ainsi que les trois Observatoires des Sciences de l'Univers soutenus par Météo-France (l'OMP à Toulouse, l'OSUG à Grenoble et prochainement l'OSUR à La Réunion). Le nouveau directeur de la recherche insiste beaucoup sur le rapprochement avec « le monde académique ».

Selon la direction « *cette création de la Direction de la Recherche ne change rien pour les agents* ».

Les filiales

Une présentation assez détaillée est faite sur les filiales, leurs activités et leurs effectifs.

Predict, qui intervient souvent à la limite voire sur les plate-bandes de l'Établissement est un sujet de discussion.

A ceux qui souhaitent des détails, [nous tenons à disposition](#) le document de présentation.

Questions diverses

Publicité

Suite à une question de la CGT, la direction explique que Météo-France ne vend aucune donnée personnelle relative à ses clients et respecte scrupuleusement la réglementation sur la protection des données.

Les publicités sexistes sont proscrites mais certaines publicités « douteuses » passent parfois sur nos sites internet. La direction peut les éliminer au coup par coup.

Ce sujet conduit à évoquer le sujet de l'égalité hommes – femmes. Après la désignation d'une référente à Météo-France, un groupe de travail se réunira à partir de mars 2018.

Plan de requalification

La CFDT-Météo évoque une déception d'autant plus grande sur ce sujet que l'annonce en a été faite le 29 juin 2015, en CT-EP, 3 jours après une réunion sur le sujet entre l'administration de Météo-France et les plus hautes instances du ministère. L'affaire semblait donc sérieuse. Un plan de requalification couvrant plusieurs centaines de postes et bénéficiant ainsi à plusieurs centaines d'agents était prévu sur 2015 – 2017. Faisons les comptes aujourd'hui : zéro.

L'explication donnée, qui consiste à mettre en avant qu'il faut gérer les priorités parmi les dossiers au service DRH, ne nous paraît pas recevable ; cette explication ne fait que souligner le manque de ressources dans ce service.

Le p-dg prend note de notre plainte et demande à DRH/D de planifier un rendez-vous début 2018 sur le sujet.

Notre avis est qu'il ne faut pas escompter grand chose avant 2019, mais nous ferons de notre mieux pour accélérer le traitement de ce dossier. A la DGAC, ou dans notre ministère, sur ces dossiers, les coups sont déjà partis : pourquoi ne serions-nous pas capables de combler un peu de retard ?

Grève des services Adm et logistique en DIRAG

À notre question concernant la réunion de conciliation et la fermeture de 3 postes dans ces services (2 administratifs et 1 Ouvrier non remplacés), DSR/D nous confirme que ce choix est bien celui de la DG de Météo-France, et est pleinement assumé.

Par ailleurs, la direction nous assure que sur les autres points des revendications, elle a apporté des réponses et fait des annonces, notamment sur les besoins et la mise en place des formations nécessaires. La direction précise qu'elle vise la mise en place d'un GT interne dès le mois de janvier sur l'organisation des fonctions supports en DIRAG, et qu'un audit des services administratifs locaux sera mené par le secrétariat général en 2018.